

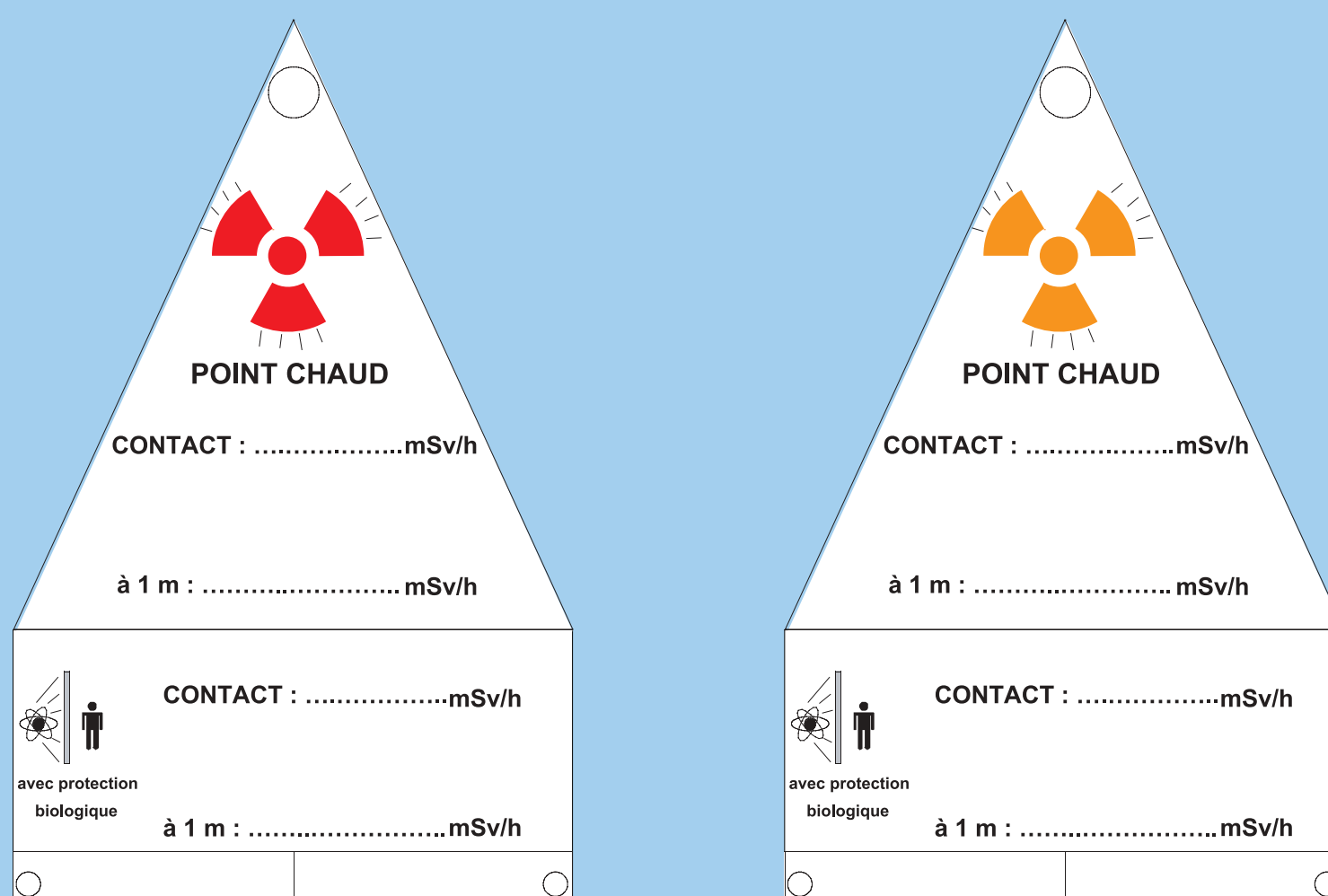
Les points chauds

La définition

Un point chaud est une source ponctuelle, généralement constituée de particules actives de Cobalt 60, plus ou moins fixées dans un circuit et générant à proximité immédiate un débit de dose très largement supérieur au débit de dose ambiant du local et supérieur ou égal à 2 mSv/h.

La signalisation

Il est prescrit de signaler la présence d'un point chaud par la pose d'une pancarte ou étiquette différente de celles relatives au classement des locaux avec les débits de dose au contact et à un mètre.



Dans un local donné, il est prescrit de procéder soit à un reclassement du local, soit à une délimitation autour du point chaud, si le débit de dose qu'il génère à 1m est supérieur au débit de dose maximal permis par le classement du local.

La zone ainsi délimitée autour du ou des points chauds sera alors repérée par une pancarte semblable à celle du classement des locaux ou des zones.

Quelle attitude avoir devant un tel panneau ?

S'il s'agit d'une zone de travail à proximité :

- › Si le débit de dose est > 2 mSv/h :
 - Pose de protections biologiques pour pouvoir déclasser en "zone jaune" lorsque cela est possible
 - Délimitation d'une zone orange ou rouge
 - Instruire une demande de travail
 - Pas de travail, pour le personnel en CDD (ou en CDI "fin de chantier" inférieur à 6 mois)

S'il s'agit d'une zone de passage à moins de 1 m du point chaud :

- Pas de passage pour le personnel en CDD (ou en CDI "fin de chantier" inférieur à 6 mois)
- Balisage d'une zone orange ou rouge et/ou pose de protections biologiques pour pouvoir déclasser en "zone jaune"